

Municipalité

La nouvelle Municipalité 2021-2026



De gauche à droite, 1er rang : Jean-Louis Radice - Christian Maeder, Syndic – Sylvie Pittet Blanchette

2e rang : Danièle Petoud - Jean Cavalli

3e rang : Pascal Besson, Secrétaire municipal - Germain Schaffner - Pascale Manzini

Plus d'infos sur la page « [Composition](#) » de la Municipalité.

Conseil communal

Pour la législature 2021-2026, la répartition des sièges par parti est la suivante :

Nombre de sièges (hommes + femmes) obtenus lors de l'élection du 7 mars 2021	2021 - 2026	2016-2021
Ecublens forum d'opinions libres	25 (20 + 5)	19 (16 + 3)
Parti socialiste et indépendant.e.s de gauche d'Ecublens	18 (6 + 12)	21 (9 + 12)
PLR + Indépendants de droite, Ecublens	14 (9 + 5)	17 (12 + 5)
Les Vert.e.s	13 (8 + 5)	9 (6 + 3)
UDC Union Démocratique du Centre	5 (3 + 2)	9 (5 + 4)

Président du Conseil communal du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 :

- M. Daniel Sage (Parti socialiste et indépendant.e.s de gauche d'Ecublens)

Vice-Président :

- M. Jean-Claude Merminod (UDC Union Démocratique du Centre)

Secrétaire du Conseil communal pour la durée de la législature :

- Mme Gaëlle Weissert

Plus d'infos sur la page « [Composition](#) » du Conseil communal.

Assermentation des Autorités



Après la campagne électorale de ce printemps, la Préfète du District de l'Ouest lausannois, Mme Anne Marion Freiss, a procédé à l'assermentation des Autorités communales, le 28 juin 2021 à la salle de gymnastique du collège Croset-Parc.

C'est sur l'hymne vaudois que la cérémonie a débuté, avec l'entrée en cortège de Mme la Préfète, du Syndic et des Conseillers municipaux. Après avoir écouté le message de la Paroisse d'Ecublens/Saint-Sulpice, les septante-quatre Conseillers communaux présents (sur 75) ont prêté serment, puis ont élu tacitement leur Président pour une année, en la personne de M. Daniel Sage. L'assemblée a ensuite assisté à l'assermentation du Syndic et des six autres membres de la nouvelle Municipalité. Celui-ci se réjouit de poursuivre son rôle à la tête de l'exécutif communal, après avoir passé vingt-trois ans au sein de la Municipalité, dont cinq en tant que Syndic.



No m br e de siè ge s Lé gis lat ur e 20 21 -2	No m br e de siè ge s lé gis lat ur e 20 16 -2	Ec ub le ns for u m d' op ini on s li br es	25 (2 0 + 5)	19 (1 6 + 3)	Pa rti so cia list e et in dé pe nd an t.e .s de ga	18 (6 + 12)	21 (9 + 12)	PL R + I + nd ép en da nt s de dr oit e, Ec ub le	14 (9 + 5)	17 (1 2 + 5)	Le s Ve rt. e. s	13 (8 + 5)	9 (6 + 3)	U D C Un io n Dé m oc rat iq ue du Ce ntr e	5 (3 + 2)	9 (5 + 4)
---	---	--	--------------------------	--------------------------	--	--------------------------	--------------------------	---	---------------------	--------------------------	---------------------------------	---------------------	--------------------	--	--------------------	--------------------

02	02	uc	ns
6	1	he	
(h	(h	d'	
o	o	Ec	
m	m	ub	
m	m	le	
es	es	ns	
+ f	+ f		
e	e		
m	m		
m	m		
es	es		
)	)		